

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 20 décembre 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BORDAT (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. HELIE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme GAUTHIE

OBJET DE LA DELIBERATION

Développement de la coopération avec les villes européennes partenaires de Dijon - Demandes de subventions

Mme BIOT, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte mondial en pleine évolution, face aux enjeux de la construction européenne et au besoin croissant de solidarité entre les peuples, les collectivités territoriales s'affirment comme des acteurs de premier plan. Dans ce cadre, Dijon accentue ses efforts pour étendre son ouverture sur le monde et son rayonnement international.

Pour ce faire, elle peut s'appuyer sur son réseau de villes partenaires. Dépassant la pratique du jumelage, il s'agit désormais d'une démarche d'échanges d'expériences et d'amélioration des pratiques entre élus, administrations et représentants de la société civile. Ainsi, les projets menés entendent aborder de nouvelles thématiques répondant directement aux enjeux des territoires.

Ainsi, sur proposition de la Ville, il a été proposé aux collectivités européennes partenaires de Dijon (Cluj, Mayence, Opole, Pécs, Reggio Emilia et Skopje) de s'associer dans l'objectif d'intensifier leur coopération.

Cette initiative peut aujourd'hui bénéficier d'un soutien communautaire. Sous réserve de ce cofinancement, ce projet prévoit l'organisation de trois rencontres se déroulant successivement à Dijon, Cluj et Skopje entre mai 2011 et novembre 2012. Ces activités permettront de renforcer la mise en réseau des villes et de mettre en place des projets dans différents domaines (culture, éducation, développement durable, solidarité, économie...)

A Dijon, ce programme s'inscrit dans la troisième édition du « Printemps de l'Europe » qui aura lieu en mai 2011 et permettra de donner une envergure supplémentaire à cet événement.

Le montant sollicité auprès de l'Union européenne au titre du programme « L'Europe pour les Citoyens » s'élève à 39 605,48 €. La contribution de la Ville contient une part valorisée (temps de travail du personnel, locaux) et une part financière. Cette dernière est calculée à moyens constants pour la direction des relations internationales, les villes partenaires prenant en charge leurs frais de transport.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver les actions à conduire pour le développement de la coopération avec les villes européennes partenaires de Dijon, dans les conditions proposées ;
- 2 - solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville, au taux maximum, auprès de l'Union européenne et de tout autre financeur potentiel ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 27.12.2010



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 DEC. 2010

